Régie de l'énergie

Projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie

R-4108-2019

Commentaires de l'association des consommateurs industriels de gaz
(l'ACIG)

Préparé par
Nazim Sebaa
Analyste

Le 12 décembre 2019

L'association des consommateurs industriels de gaz

L'association des consommateurs industriels de gaz « ACIG » représente vingt des plus grands consommateurs industriels de gaz au Québec et en Ontario. Les membres de l'ACIG sont des acteurs majeurs des secteurs de l'industrie minière, des métaux, de la chimie et pétrochimie, des produits forestiers et du secteur manufacturier et sont des acteurs économiques importants du Québec.

Contexte et objet de la demande

Énergir, s.e.c « Énergir » présente à la Régie de l'énergie « La Régie », une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement pour le renforcement du réseau de transmission dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie.

Le projet de renforcement du réseau de transmission vise, entre autres, à assurer l'approvisionnement de la clientèle existante et future, dont la demande excède les capacités existantes, et à répondre de façon permanente à l'enjeu de saturation du réseau d'Énergir en Estrie et en Montérégie.

Justification du projet et analyse des besoins existants et futurs

L'ACIG est au fait que l'enjeu de la saturation du réseau en Estrie et en Montérégie est connu depuis plusieurs années et qu'Énergir a jusqu'à présent géré cet enjeu par la conclusion d'une entente de pression temporaire avec TQM et TCPL.

L'entente conclue entre Énergir, TQM et TCPL portait sur une augmentation temporaire de pression pour permettre le développement d'une solution globale et pérenne à même d'assurer un approvisionnement adéquat des clients et d'assurer les besoins des transporteurs dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie.

Pour l'ACIG cette entente a évité la construction de capacités additionnelles qui auraient engendrés des coûts échoués pour l'ensemble des consommateurs. À cet effet, l'ACIG reconnaît que cette entente a été bénéfique et qu'Énergir a fait preuve d'une gestion raisonnable et prudente dans l'intérêt de sa clientèle.

Aspects financiers du projet

L'ACIG a procédé à l'analyse des éléments financiers mis à sa disposition pour le projet.

L'ACIG constate que le projet de renforcement du réseau de l'Estrie déposé initialement en 2015, puis retiré, faisait état d'un besoin d'investissement de 48,16[1] millions de dollars et ce uniquement pour le réseau de transmission de l'Estrie. Le projet qui est soumis à l'approbation de la Régie fait, quant à lui, état d'un besoin d'investissement estimé à 24,4[2] millions de dollars pour le renforcement du réseau de transmission de l'Estrie et de la Montérégie. L'ACIG souligne que l'entente passée entre Énergir, TQM et TCPL a permis d'assurer l'approvisionnement de la clientèle mais a aussi permis d'éviter une dépense de 24 millions de dollars à la faveur des consommateurs.

---

[1] R-3919-2015 Gaz Métro-1 document 2 B-0045 page 13
[2] R-4108-2019 Énergir-1 document 1 B-0006 page 32

L'ACIG estime que le projet présenté, même s'il affiche un indice de profitabilité et un TRI négatif doit être mené et ce au regard des enjeux posés par la saturation du réseau notamment sur la sécurité de l'approvisionnement.

Position de l'ACIG

Après analyse de la preuve et considérant que le projet :

- Répond aux besoins des clients existants et futurs;
- Permet de sécuriser les approvisionnements et le réseau;
- Permet la mise en place d'une solution globale et pérenne pour le distributeur et les transporteurs qui répond à l'enjeu de la saturation du réseau.

L'ACIG recommande à la Régie d'autoriser l'investissement relatif au projet.

Enfin, l'ACIG reconnaît et salue les efforts déployés par TCPL, TQM et Énergir à travailler de concert pour trouver des solutions permanentes visant à assurer la pérennité des réseaux de l'Estrie et de la Montérégie et qui tiennent compte des besoins globaux afin d'optimiser les coûts.

Le tout respectueusement soumis